

**SUJET**

# **CAP SERIGRAPHIE INDUSTRIELLE**

## **EPREUVE EP1A Réalisation et mise en œuvre des procédés**

**Durée : 6H00**

**Coef : 6**

	Session	2009	Facultatif : code	
Examen et spécialité				
<b>CAP Sérigraphie industrielle</b>				
Intitulé de l'épreuve				
<b>EP1A – Réalisation et mise en œuvre des procédés</b>				
Type	Facultatif : date et heure	Durée	Coefficient	N° de page / total
<b>SUJET</b>		<b>6H00</b>	<b>6</b>	<b>1/6</b>

## SUJET

Pour promouvoir la campagne d'interdiction de fumer au sein des établissements scolaires, le ministère de l'éducation nationale commande à plusieurs entreprises de sérigraphie de votre région, des signalétiques « interdiction de fumer » destinées à être collées dans les lycées et collèges.

À cette occasion, il est demandé aussi à votre entreprise de réaliser une partie de la commande.

### Votre chef d'atelier met alors à votre disposition :

- 20 feuilles autocollantes (PVC blanc brillant) de 250 g et de format 230 mm x 250 mm  
Format fini : 180 mm x 220 mm
- 1 typon pour la couleur rouge (Pantone 485 C) représentant le cercle et le diamètre.
- 1 typon pour la couleur noire (encre polycolor à solvant) représentant le texte et la cigarette avec une réserve pour le diamètre du cercle.
- 10 feuilles autocollantes de 170 mm x 200 mm  
format fini : 100 mm x 180 mm, ayant les mêmes caractéristiques que celles citées plus haut, pour servir de supports à la reproduction de la teinte rouge.
- 1 typon de 100 mm x 180 mm pour l'aplat rectangulaire destiné à reproduire la teinte.
- Une machine semi-automatique 500 mm x 700 mm disponible pour la reproduction des signalétiques.
- Une machine manuelle 400 mm x 600 mm disponible pour la reproduction de la teinte.
- 1 écran 120 - 40 PW pour la production de la couleur noire.
- 1 écran 100 - 40 PW pour la production de la couleur rouge.
- 1 petit écran 100 - 40 PW pour la reproduction de la teinte 485 C.

CAP Sérigraphie industrielle	Rappel codage
EP1A Réalisation et mise en œuvre des procédés	2/6

# SUJET

## I - Travail à réaliser

### 1 - Teinte

Réalisez des essais par pesées à partir des encres polycolor à solvant mises à votre disposition pour obtenir la teinte 485 C demandée, cela d'après l'échantillon joint en annexe.

Utilisez pour l'occasion le lot de 10 adhésifs et le petit écran.

### 2 - Clichage

- Les écrans nécessaires à la réalisation des tâches doivent être clichés par méthode directe.

- Centrez l'aplat sur l'écran destiné à la machine manuelle pour les essais de la mise à la teinte.

- Positionnez les typons de l'impression de façon à ce que les courses de la racle et de la contre-racle de votre machine soient respectées.

### 3 - Impression

- Centrez les typons dans les formats de tirage.

- Imprimez en 2 couleurs (rouge et noir), le lot de supports mis à votre disposition pour la commande des signalétiques.

- Imprimez des échantillons à partir des essais de mise à la teinte.

### 4 - Maintenance

- Dégravez les écrans utilisés.

- Nettoyez le poste de travail.

- Nettoyez et rangez le matériel utilisé.

- Respectez les règles d'hygiène et de sécurité

# SUJET

## II - Travail à rendre

À la fin des différentes tâches accomplies, vous présenterez :

- 10 feuilles format 230 mm x 250 mm, proprement imprimées avec les 2 couleurs demandées.
- 1 échantillon de la teinte 485 C demandée sur le format 170 mm x 200 mm.

### Critères de réussite :

- La préparation de la forme imprimante (enduction, insolation, dépouillement, retouches).....20 points
- Impression (centrer les typons dans le format fini, Impression de 10 feuilles en repérage parfait).....70 points
- La conformité de la teinte.....15 Points
- L'application des règles d'hygiène et de sécurité.....05 points
- La mise en état du matériel utilisé.....10 points

Total sur 120 points

CRDP LORRAINE

CAP Sérigraphie industrielle	Rappel codage
EP1A Réalisation et mise en œuvre des procédés	4/6

# SUJET

## TEINTE À REPRODUIRE



CAP Sérigraphie industrielle	Rappel codage
EP1A Réalisation et mise en œuvre des procédés	5/6

## SUJET

### INTERDICTION DE FUMER



Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 68€  
ou à des poursuites devant le tribunal de police.

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le :

**0 825 309 310** (0,15€/min, Tabac Info Service)

Decret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application  
de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.